

HISTORIQUE DU LOTISSEMENT

DU PARC DE CAVALAIRE

1ere A.G. A.S.A. 8/08/1970

Ce bref historique est destiné à éclairer les nouveaux colotis et à leur permettre de mieux se situer dans les débats engagés lors de nos Assemblées Générales.

Le projet de réalisation du lotissement « PARC DE CAVALAIRE », sur des parcelles appartenant aux familles Debray, Speymann, Speymann/Busk, est approuvé en préfecture le 20 novembre 1951.

Le cahier des charges de la première tranche est adopté le 22 septembre 1952. Il s'applique à 59 lots situés entre le domaine maritime, l'avenue des vignes, l'avenue des lauriers roses d'une part, l'avenue des myrtes, l'avenue de l'eau blanche d'autre part. La réalisation de la première tranche débute le 26 mai 1955.

La réalisation des 68 lots de la deuxième tranche, quartier de la Rebuffade, est approuvée le 13 septembre 1956. Cette tranche, en bordure de mer, est limitée d'une part par le ruisseau des Collières et d'autre part par le quartier de Pardigon (Propriété NAEF).

Le lotissement de la troisième tranche, Fer à Cheval, est approuvé le 24 octobre 1957. 179 lots sont bornés. Il jouxte les lotissements Villa Bella et le quartier des Vivards. Il inclut le belvédère du Signal. La réalisation de la quatrième tranche, Les Vieux Moulins, extension du Fer à Cheval, est validée en préfecture le 26 mai 1959. 64 lots sont prévus.

Le lotissement du Parc est achevé et compte 370 lots répartis sur 554 212 m² auxquels s'ajoutent 182 173 m² d'espaces verts et voirie (environ 10 Km de route et 14 hectares d'espaces verts). Le domaine privé du parc couvre en définitif une surface de plus de 73 hectares. En 1973 le plan du réseau d'assainissement est dressé et les travaux sont chiffrés. Le devis est accepté par l'A.G. du 6 août 1973. Les travaux s'achèveront au cours de l'année 1975. L'A.G. du 5 août 1974 entérine le raccordement sur le réseau d'assainissement du parc de 4 lots du lotissement « TAY-KIH » moyennant le paiement d'une redevance identique à celle due par les colotis du parc. L'A.G. du 6 août 1990 approuve, sous réserve de leur participation financière, le rattachement des 13 lots du lotissement de la TOURRAQUE (créé en 1966) qui n'est accessible que par les voies du parc. Enfin, l'A.G. du 8 août 2008 entérine la décision de justice qui impose le rattachement des 6 lots du lotissement COTE GARRIGUE pour les mêmes raisons et dans des conditions identiques à celles évoquées pour la TOURRAQUE.

A ce jour l'A.S.A. gère un domaine de plus de 75 hectares.

CREATION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE

Le 21 novembre 1964, l'Association Syndicale pour la sauvegarde des intérêts des propriétaires et copropriétaires du lotissement du « Parc de Cavalaire, Fer à Cheval, Vieux moulins (tranches 1, 2, 3 et 4) » voit le jour. Cette constitution est publiée au journal officiel des 1 et 2 mars 1965. Le conseil syndical élabore le dossier administratif et le 24 février 1969 l'A.G. adopte les statuts de cette association. Cette association évoluera au cours des années, l'A.G. extraordinaire du 25 août 1972 propose sa dissolution et son remplacement par l'A.S.A. du Parc de Cavalaire. L'A.G. du 23 juin 1973 entérine ce choix et adopte les statuts (réactualisés en 2008), le règlement intérieur (réactualisé en 2009) et les cahiers des charges des quatre tranches du parc.